

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 novembre 2013

Objet : Mise en œuvre de la phase 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) – dépôt d'un dossier de demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN)

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions N°2, au Conseil Général de la Haute Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTALAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Selon le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin adopté lors du conseil syndical de DORSAL du 4 octobre 2012, Dorsal et les collectivités limousines ambitionnent de couvrir à terme 100 % des locaux du territoire en fibre à domicile (FTTH), hors des agglomérations, couvertes par l'initiative privée. L'intervention publique des collectivités est articulée autour de quatre phases successives et se projette à horizon 2035.

La première phase du SDAN prévoit un investissement initial d'un montant d'environ 150 M€ bruts (avant subventions et d'éventuelles recettes) pour assurer prioritairement une couverture à 5 Mb/s sur l'ensemble du territoire par un mixte technologique et un déploiement estimé à 12 % de fibre optique à domicile (pour la part publique), à horizon 2016.

D'une part, le nouveau plan France très haut débit, plus favorable à l'initiative publique et favorisant les projets supra-départementaux, devrait autoriser une augmentation de plus de 60% de l'aide de l'Etat à la prise FTTH et une subvention de la collecte. D'autre part, il devient nécessaire d'adapter l'étude implicite du SDAN aux périodes de mise en œuvre des futurs PO (programmes opérationnels des fonds structurels européens) comme du prochain CPER (Contrat de Plan Etat / Région).

Ces évolutions contextuelles et réglementaires permettent d'envisager un réajustement du jalon 1 du SDAN : objectif 5 Mb/s sur l'ensemble du territoire par un mixte technologique et un déploiement minimal de 12% de fibre optique à domicile (pour la part publique) à horizon 2018 ; chaque département fixant le taux de fibre optique à domicile public qu'il souhaite atteindre au-delà du seuil de 12%.

Cette adaptation fera l'objet dans les prochaines semaines d'arbitrages entre Dorsal, le Conseil Régional et les trois Départements.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour déposer, à l'issue des arbitrages sur l'évolution du périmètre du jalon 1 du SDAN, un dossier de demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) pour la phase 1 du SDAN et de signer tout acte s'y rapportant.

Cette première phase intègre l'opération pilote évoquée dans la délibération du 6 décembre 2012 (N°313)

Fait à Limoges, le 29 novembre 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

